



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES DE CLARENCEVILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville et, tenue à la salle municipale, de l'hôtel de ville, ce 23<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2020 à 13h30, sous la présidence de M. Chad Whittaker, maire suppléant.

### Sont présents:

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Siège no 1. M. Gérald Grenon (absent) | Siège no 2. M. Serge Beaudoin (démissionnaire) |
| Siège no 3. Mme Karine Beaudin        | Siège no 4. M. Chad Whittaker                  |
| Siège no 5. Mme Lyne Côté             | Siège no 6. M. David Adams                     |

Est également présente Mme Sonia Côté à titre directrice générale et greffière par intérim.

« Le conseil de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville siège en séance extraordinaire ce 23 octobre 2020 sont présents Mme Lyne Côté, monsieur David Adams, madame Karine Beaudin et M. Chad Whittaker assistent également à la séance et formant quorum.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Madame Sonia Côté, directrice générale par intérim et greffière par intérim est également présente.»

### 2020-10-328

« **CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population;

**CONSIDÉRANT** le renouvellement de ce décret par d'autres décrets et ceci jusqu'au décret 1094-2020 du 21 octobre 2020 qui prolonge jusqu'au 28 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 du ministre de la Santé et des Services sociaux et les renouvellements jusqu'au 28 octobre 2020 par l'arrêté 2020-079 qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le 16 octobre 2020 notre région Montérégie est en niveau d'alerte maximale (zone rouge), les séances du conseil doivent se tenir sans la présence du public;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par leur présence et ceci en respectant les consignes sanitaires ou par voie téléphonique.

### EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Mme Lyne Côté;

appuyé par Mme Karine Beaudin;

et résolu unanimement :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par le moyen de communication téléphonique ou en présence.»

**ADOPTÉE**

---

2020-10-329

**1. OUVERTURE DE LA SEANCE**

**CONSIDÉRANT** les articles 152 et 158 du Code Municipal du Québec (CMQ), la directrice générale par intérim déclare avoir convoquer la présente séance extraordinaire et notifier aux membres du conseil le 21 octobre 2020 en conformité avec l'article 152 du CMQ;

**CONSIDÉRANT** l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation a bel et bien été notifié doit apparaître au procès-verbal de la présente séance;

Monsieur Chad Whittaker, maire suppléant, ouvre la séance à 14h54 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

**Il est donc proposé** par **Mme Karine Beaudin** et appuyé par **Mme Lyne Côté** de procéder à l'ouverture de la séance dûment convoquée.

**ADOPTÉE**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire;
4. Fin de l'employabilité de Mme Marie-Eve Brin, directrice générale
5. Offre d'emploi au poste de direction générale
6. Offre d'emploi au poste d'adjointe administrative (anciennement aide secrétaire)
7. Période de questions
8. Levée de la séance

2020-10

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

M. Chad Whittaker, maire suppléant constate que le quorum est atteint.

2020-10-330

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2020**

**Il est donc proposé** par **M. David Adams** et appuyé par **Mme Karine Beaudin** d'adopter l'ordre du jour tel quel.

**ADOPTÉE**

2020-10-331

**4. FIN D'EMPLOYABILITÉ DE MME MARIE-EVE BRIN**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale Madame Marie-Eve Brin n'a pas rencontré les attentes du Conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** qu'une lettre sera remise à Mme Marie-Eve Brin pour mettre fin à son contrat avec la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville;

**CONSIDÉRANT** qu'un montant sera offert tel que mentionné dans son contrat et qui restera confidentiel;

**POUR CES MOTIFS,**

**Il est donc proposé par Mme Lyne Côté et appuyé par Mme Karine Beaudin**

Et résolu unanimement :

Que le conseil de de Saint-Georges-de-Clarenceville met fin au contrat de Mme Marie-Eve Brin immédiatement et ceci au 23 octobre 2020.

**ADOPTÉE**

2020-10-332

## **5. OFFRE D'EMPLOI AU POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT** que le poste de direction générale devient vacant;

**CONSIDÉRANT** que Mme Sonia Côté, directrice générale adjointe fera l'intérim jusqu'à ce que le poste soit comblé;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de mandater une firme pour la recherche au poste de direction générale et de faire un envoi auprès de Québec municipal et RIMQ (Réseau d'Information Municipale du Québec);

**POUR CES MOTIFS,**

**Il est donc proposé par M. David Adams et appuyé par Mme Lyne Côté**

Et résolu unanimement:

Que le conseil de de Saint-Georges-de-Clarenceville mandate une firme pour la recherche d'un directeur (trice) général (e) ainsi d'un affichage du poste sur le site Québec Municipal et RIMQ (Réseau d'Information Municipale du Québec).

**ADOPTÉE**

2020-10-333

## **6. OFFRE D'EMPLOI AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE (ANCIENNEMENT AIDE SECRÉTAIRE)**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un poste vacant à la réception;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de combler ce poste comme aide administrative pour tous les services au sein de la municipalité (réception, urbanisme, comptabilité, administration);

**CONSIDÉRANT** que le poste sera affiché à l'interne auprès des autres employés (convention collective de travail / article 14.01 pour une période de 3 jours;

**CONSIDÉRANT** que ce poste sera à temps partiel et non à temps plein, une offre d'emploi sera également affichée sur les sites Québec municipal et RIMQ;

**POUR CES MOTIFS,**

**Il est donc proposé par Mme Lyne Côté et appuyé par Mme Karine Beaudin**

Et résolu unanimement :

Que le conseil de de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise l'affichage à l'interne dans les délais prescrit et sur les sites municipaux pour combler le poste d'adjointe administrative.

**ADOPTÉE**

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

---

2020-10-334

## **8. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyne Côté et**

**APPUYÉ PAR Mme Karine Beaudin**

**ET RÉSOLU QUE** de lever la séance extraordinaire du conseil à 14h57.

**ADOPTÉE**

---

M. Chad Whittaker

Maire suppléant de la  
Municipalité de Saint-Georges-de-  
Clarenceville

---

Mme Sonia Côté

Directrice générale et greffière par intérim de  
la Municipalité de Saint-Georges-de-  
Clarenceville

« Je, Chad Whittaker, maire suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**Le 23 octobre 2020.**